

Société(Suite et fin)
**Ce dont j'ai
toujours été
incapable** P 5

**Mise aux arrêts du Lt PALOU Pèhèzi
Une sanction exemplaire qui fera date** P 4



**Affaire de menaces
contre des journalistes
l'UJIT, l'OTM et le
CONAPP
rassurent** P 4



LE LIBERAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 031 Mercredi 03 août 2011 - 250 F CFA / Etranger 1€

Editorial

Le dilemme de dame justice

Si la justice va très vite, on dit qu'elle est expéditive. Si elle prend son temps, les mêmes disent qu'elle est trop lente. Alors dame justice vit constamment dans un grand dilemme.

Si elle devait faire chaque matin la tournée des geôles pour entendre les desiderata des détenus, peut-être accélérerait-elle le pas, pour accéder par compassion à leur soif d'air libre. Mais alors, dame justice perdrait le sens de la mesure au risque de s'emmêler les pincesaux.

Mais si la justice devait s'attabler le soir au bistrot pour une brève causerie avec les vrais magistrats-cieux qui ont pour brevaires le code pénal et le code de procédure pénale-elle se rendrait vite compte que ce que d'aucuns qualifient de lenteur est inscrit dans son code génétique. Et comme entre deux maux, il faut choisir le moindre, le lent lui paraîtra à tout prendre moins affligeant que l'expéditif.

De toute façon, avec son bandeau sur les yeux, la justice est aveugle et va à son rythme parfois lent, parfois saccadé. Et nous sommes tous en peine, nous pauvres mortels qui aurions tant voulu qu'elle lève de temps en temps son bandeau pour marcher au rythme de nos heurs et malheurs. ■

La Rédaction



Atteinte à la sûreté de l'Etat : le procès Un test décisif pour la justice togolaise

P 3

Dérives de la presse togolaise
**La HAAC monte au
créneau** P 4

Lire l'intégralité du communiqué

Candidature du Togo au
Conseil de Sécurité de l'ONU
**Faut-il redouter
la solidarité
arabe ?** P 2

Le Libéral reçoit la visite de la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication

Les locaux du siège de l'hebdomadaire Le LIBERAL ont été visités lundi dernier par les membres de la Haute Autorité de l'Audiovisuelle et de la Communication (HAAC). Arrivée aux environs de 15 heures, la délégation de la HAAC conduite par son président Biossey Kokou TOZOUN a d'abord pris connaissance des différents compartiments du siège et s'est ensuite entretenue avec le personnel.

Plusieurs sujets étaient au menu des échanges en l'occurrence les conditions de travail, les difficultés rencontrées dans l'exercice de la profession du journalisme, la nécessité de respecter l'éthique et la déontologie.

Une occasion pour notre rédaction de soulever un certain nombre de préoccupations communes à l'ensemble de la presse privée togolaise notamment les conditions de travail des journalistes et le problème de vente des journaux.



Le bureau de la HAAC en discussion avec le personnel

Les membres du bureau de la HAAC ont tour à tour prodigué d'utiles conseils à la jeune équipe du journal LE LIBERAL.

Il faut dire que depuis sa prise de fonction le nouveau bureau de la HAAC a multiplié des visites dans plusieurs organes de presse de la place. Ces visites ont permis à la nouvelle équipe de prendre contact avec les différents acteurs du monde de la presse, mieux se connaître et surtout toucher du doigt les réalités dans lesquelles les uns et les autres exercent leur profession.

Pendant longtemps, la HAAC qui

est un organe de régulation a été toujours perçue par une bonne partie de la presse privée comme un organe de répression. Cette initiative du nouveau bureau qui consiste à aller vers les médias permettra sans doute d'établir un climat de familiarité et un raffermissement des relations entre l'autorité de régulation et la presse surtout privée.

Après la presse privée, Kokou TOZOUN et sa délégation mettront le cap sur les médias officiels pour le même exercice. ■

FP

Candidature du Togo au Conseil de Sécurité de l'ONU Faut-il redouter la solidarité arabe ?

La diplomatie togolaise à New York s'active énergiquement pour la candidature de notre pays au prestigieux statut de membre non-permanent du Conseil de Sécurité.

Les chances de notre pays sont très grandes et un excès de patriotisme peut pousser à vendre la peau de l'ours avant de l'avoir tué. La prudence doit donc être de mise.

La vraie question qui se pose aujourd'hui est de savoir si les candidatures dissidentes du Maroc et de la Mauritanie peuvent constituer une menace pour le Togo dont la candidature a été entérinée par la CEDEAO et l'Union Africaine.

Le Maroc n'étant pas membre de l'Union Africaine, peut bien bénéficier de la solidarité des autres pays arabes vu la proximité culturelle. Le royaume chérifien pourrait siphonner beaucoup de voix au Togo qui compte aussi sur les pays arabes pour voir réunir les 2/3 des pays membres de l'ONU nécessaire pour être élu en tant que membre non permanent au Conseil de Sécurité.

Il faut donc se préparer à toutes



les éventualités. L'élection d'un membre non permanent n'est souvent pas à l'abri des surprises et des coups de théâtre. En 2000 par exemple la candidature soudanaise avait été endossée par l'Organisation de l'unité africaine. Mais cela n'avait pas empêché la candidature dissidente de l'Ile de Maurice, qui, épaulée par une puissance membre permanente du Conseil de Sécurité est parvenue au finish à coiffer le Soudan au poteau.

Même si le Togo dispose d'avantages certains, il doit les conforter jusqu'aux échéances en d'octobre et ceci se fait au travers une campagne diplomatique intense non seulement à New York mais dans les capitales des pays membres de l'ONU. Il s'agit donc tout simplement de ne pas dormir sur ses lauriers. ■

E.Dieudonné

Micro à l'Envers

Les confrères se prononcent sur l'actualité



Récépissé N°0416/23/12/10/HAAC du 23 décembre 2010

Directeur de la Publication
Fabrice P. Dariworé

Comité de Rédaction
Schmidt EZA
BRHOOM Kwamé
Dieudonné ESSOHANAM
Sémy MAREKA
Correcteur
D. SINON

Infographie
Raphaël AHIBLÉ

Adresse
Route de Mission Tové, non loin du
Petit Séminaire, Agoè
Tél: +228 915 87 53
+228 241 92 91
13 BP 152 Lomé-TOGO
Imprimerie
Service Compris
Tirage
2000 exemplaires

Sujet de la semaine: Que dire des prétendues menaces qui planent sur des journalistes ?

Josias TSATSU, DP Destins des Nations



Les interventions de l'ANR depuis un certain moment nous fait penser que c'est une institution capable de tout. Et les menaces contre les journalistes qu'on évoque méritent qu'on prenne l'affaire au sérieux. C'est vrai que les autorités nous ont rassurés mais ces mots doux envoyés par l'intermédiaire des organisations de presse ne nous rassurent pas.

Quand on nous dit d'avoir confiance en Dieu dans cette affaire, je vous dis que les gens sont capables d'aller loin même toucher au cheveux de Dieu, je vous jure. Et dans cette histoire, avoir confiance et croiser les doigts ? je crois que constitutionnellement, il nous revient de savoir que nous avons des droits qui méritent d'être défendus. ■

Marthe FARE, Etudiante à l'ESJ Lille (France), stagiaire à LCF



Ces menaces, excusez-moi, je n'y crois pas trop. Un adage de chez moi dit ceci : "le bâton avec lequel on veut frapper un enfant, on ne le lui montre pas". Je fonde mes ressentiments sur des trucs techniques. D'abord la lettre écrite dans un français si bas. Pour un complot d'une telle ampleur, le présumé gendarme auteur de la lettre en question ne pouvait

y être associé. Des menaces contre des journalistes, c'est possibles, c'est d'ailleurs fréquent sous tous les cieux. Et il faut chercher l'origine des menaces. Mais accuser tout de suite une Agence de renseignement, c'est trop aller vite en besogne et je le prends avec des pincettes. ■

Félix NAHM, Journaliste Légende FM



C'est dommage qu'on en arrive à cette étape parce que le chef de l'Etat a dit plus jamais ça, parlant des violations des droits de l'homme. Si aujourd'hui on accuse une institution qui est sous l'autorité du Président de la République, de menacer les journalistes, je crois que c'est dommage.

Tout le monde doit tout simplement faire preuve de

vigilance car le danger plane sur tout le monde. Ce n'est plus une question de coloration politique ou d'ethnie. Alors, tout comme le CONAPP, l'UJIT et l'OTM, je demande aux autorités de faire la lumière sur cette affaire. Car qui ne dit rien, consent et les menaces je les prends au sérieux. ■

Atteinte à la sureté de l'Etat : le procès Un test décisif pour la justice togolaise



On s'achemine donc à grand pas vers un procès dans ce que les Togolais appellent communément « l'affaire Kpatcha » ; une affaire qui défraie la chronique politico-judiciaire depuis deux ans. On est désormais mieux fixé depuis la récente sortie du procureur général près la cour d'appel de Lomé. En annonçant vendredi dernier la clôture de l'instruction, M. Atara Mdakena

a mis un terme aux supputations les plus farfelues. Son communiqué a incidemment cloué le bec à Aimé Tchaboré Gogué qui avait abondamment divagué la veille dans l'émission « l'invité de Rfi » sur les raisons de l'arrestation inattendue du général Tidjani. Gogué avait tout faux puisqu'il liait cette dernière interpellation à une volonté du pouvoir de se ménager des

garde-fous dans la perspective de la création d'une nouvelle formation politique. Une thèse balayée avec élégance par le procureur général qui a remis les pendules à l'heure. Les avocats des parties ayant pris connaissance du dossier, on s'achemine vers un procès en bonne et due forme. Le premier constat qui vient à l'esprit est que l'affaire est loin d'avoir été bâclée. Bien au

contraire ; et deux ans d'instruction, c'était probablement le minimum requis dans une affaire si complexe, n'en déplaise à ceux qui réclamaient de l'action, des coups d'éclat, du suspense comme dans un bon feuilleton (judiciaire) et un dénouement rapide.

En fait la justice, quel que soit le pays considéré est toujours prise dans un dilemme cornélien : faut-il faire vite les choses au risque de paraître expéditive ou au contraire faut-il prendre son temps quitte à paraître trop lente?

Apparemment, la justice togolaise a choisi la stratégie de la tortue non pas tant pour sa lenteur que les carapaces de précautions dont elle s'entoure pour mieux avancer. C'est ainsi qu'un an jour pour jour après l'éclatement de l'affaire et au terme d'une minutieuse investigation, une dizaine de personnes avaient été libérées et placées sous contrôle judiciaire. Aujourd'hui l'on passe à une étape supérieure : le procès des personnes sur

lesquelles pèsent des charges sérieuses.

Le secret de l'instruction a été si bien respecté que certains avocats sont tombés des nues après avoir pourfendu deux années durant la procédure engagée. Le « dossier est vide » n'ont-ils cessé de clamer.

On pourrait sans grand risque avancer que pour l'instant la justice s'est acquittée de son devoir en respectant globalement les normes même si sur la question du droit de visite aux détenus l'on aurait pu mieux faire comme l'ont souligné certaines organisations de défense des droits de l'homme.

Il s'agit donc somme toute, à l'heure où le procès se profile à l'horizon de garder le cap et de faire en sorte que l'épilogue judiciaire de cette affaire délicate donne définitivement le sentiment aux Togolais que leur justice a fait peau neuve de manière irréversible. ■

P. Fabrice

Phase des audiences publiques La CVJR en quête d'expérience auprès de ses sœurs du Ghana et du Maroc

La Commission Vérité Justice et Réconciliation (Cvjr) a ouvert hier à son siège un atelier de formation et d'échanges d'expériences avec la participation des commissaires de quelques pays ayant expérimenté avec succès le processus de réconciliation. C'est le siège de la Cvjr qui a prêté son cadre à cette rencontre de deux jours qu'elle a initié en vue de partager les expériences des pays, comme le Ghana et le Maroc, qui ont déjà expérimenté avec succès cette phase de la justice transitionnelle. Ces assises de deux jours, organisées avec le soutien du Haut Commissariat des Nations Unies au Droit de l'Homme, l'Union Européenne et du Programme des Nations Unies pour le Développement, ont pour thème: l'organisation des audiences. A l'ouverture des travaux, le président de cette commission n'a pas manqué de préciser combien difficile est la mission à eux confiée. Monseigneur Nicodème Barrigah a toutefois rassuré de la bonne volonté de son institution à accomplir avec brio cette tâche qui vise à réconcilier les Togolais, en l'occurrence cette étape des audiences : «Vous en conviendrez avec moi, la tâche ne sera pas facile, surtout au regard des contingences liées au contexte



sociopolitique local dont nous savons que les crispations épisodiques ont un impact négatif sur notre bilan. Mais nous ne reculerons pas devant cette difficulté pas plus que les autres ne nous ont rebutés pendant les phases précédentes des dépositions, du traitement des données et des investigations.»

Les questions préalables à régler avant la période des dépositions sont nombreuses selon les membres de cette commission. Elles concernent entre autres: comment obtenir la garantie, que les protagonistes seront mobilisés et disposés à contribuer à la manifestation de la vérité? Quelle place

devons-nous accorder aux groupes vulnérables que constituent les femmes et les enfants? Quelles sont les implications juridiques liées aux audiences? Par conséquent, cet atelier trouve son essence même dans la réponse à ces questions au sens où il a pour objectif de susciter auprès des commissaires et des personnes engagées dans le processus des audiences, une parfaite maîtrise des outils afférents à cette activité. Ainsi Monseigneur Nicodème Barrigah n'a pas manqué de préciser le bien fondé de cet atelier : « Cette rencontre d'échanges d'expériences nous permettra de mieux appréhender les enjeux

pédagogiques et les défis liés à la délicatesse de cette phase qui est incontournable et nécessaire pour la recherche d'une vérité en nous inspirant des expériences des autres pays notamment le Maroc et le Ghana dont les personnes ressources nous assistent.»

Pour sa part le ministère des Droits de l'Homme, de la consolidation de la Démocratie et de la formation Civique a apporté son soutien et exprimé sa satisfaction vis-à-vis du travail abattu par la Cvjr. C'est à travers le représentant du ministre de tutelle, Monsieur Minekpo, Directeur de la législation et de la protection des Droits de l'Homme : « Notre ministère qui a la charge d'œuvrer pour la consolidation de la démocratie se réjouit du chemin parcouru par la Cvjr depuis deux ans. Notre ministère ne peut que vous encourager pour l'aboutissement de votre mission délicate et difficile.»

Rappelons que ces audiences permettront de donner aux victimes et aux survivants l'occasion de témoigner et d'être entendus, offre la possibilité de susciter un débat national et de reconnaître officiellement et publiquement les préjudices causés. ■

Magloire A.

Mise aux arrêts du Lt PALOU Pèhèzi Une sanction exemplaire qui fera date



Le Directeur Général de la Gendarmerie Nationale vient d'annoncer dans un communiqué rendu public ce 1er Août 2011, la mise aux arrêts du Lieutenant PALOU Pèhèzi. L'officier de Gendarmerie est accusé d'avoir « commis contre des vendeurs de carburants interpellés ainsi que d'autres citoyens, une série d'exactions et d'actes de violences physiques et morales gratuits et des voies de faits inadmissibles » indique les termes du communiqué.

Le Lieutenant PALOU se serait permis d'asperger les personnes interpellées avec le carburant illicite saisi. Suite à ces « traitements inhumains et dégradants » infligés à plusieurs personnes « dans plusieurs coins de la capitale », certaines parmi elles ont eu des « brûlures graves sur le corps » précisent les termes du communiqué.

Face à cette situation, l'autorité a pris des dispositions « pour que les sanctions prévues par les textes soient appliquées avec une extrême rigueur » à l'encontre de

l'officier incriminé. Pour l'heure, nous ne saurons dire à quelle sauce pimentée sera mangé le Lieutenant PALOU Pèhèzi, mais dorénavant et déjà la mesure prise par la haute hiérarchie de la Gendarmerie nationale est unanimement saluée et dénote de la prise de conscience et de la détermination de certaines administrations à combattre l'impunité afin de favoriser l'enracinement d'un Etat de droit dans notre pays.

Le Lieutenant Colonel YARK Damehame n'a pas attendu un tollé de l'opinion ou des organisations de défense des droits de l'homme pour s'auto saisir de l'affaire et rendre justice aux victimes. Le changement prôné au sommet de l'Etat est dans sa phase d'actualisation et que ce signal de la Gendarmerie nationale ainsi que les autres actes posés ces dernières semaines contre l'impunité s'accroissent davantage. Les citoyens ne seraient que plus rassurés pour mieux croire aux changements qui s'annoncent dans plusieurs autres domaines. ■

A. KILI

Affaire de menaces contre des journalistes L'UJIT, l'OTM et le CONAPP rassurent

Le 2 août dernier l'Union des Journalistes Indépendants du Togo (UJIT), le Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP) et l'Observatoire togolais des Médias (OTM) ont donné une conférence de presse conjointe à la Maison de la Presse à Lomé. Ces organisations de presse ont voulu rassurer et informer l'opinion publique des démarches menées suite aux allégations de menaces de mort proférées par téléphone et par lettre à l'encontre de certains journalistes de la place. La défense des droits et intérêts des journalistes, tel est le rôle de ses trois organisations professionnelles de presse avait laissé entendre le président du CONAPP Jacques Djakouti. C'est pourquoi dès qu'ils ont eu vent de ces allégations ils se sont auto saisi de l'affaire et ont rencontré le Président et le Secrétaire Général de SOS Journaliste en Danger qui leur ont dit avoir envoyé des courriers pour informer les autorités de la situation et attendent la réponse des ces derniers. Le Président du CONAPP poursuivi en ajoutant qu'ils ont pris sur eux de rencontrer sans attendre, certaines autorités entre autre, le Ministre des droits de l'homme, de la consolidation de la démocratie et de la Formation Civique, le Directeur de la Communication de la Présidence, le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile et celui de la Communication ainsi que la Commission Nationale des Droits de l'Homme qui sans attendre à ouvert un dossier sur l'affaire. Le Ministre des Droits de l'Homme, et de la



consolidation de la démocratie et de la Formation Civique a pour sa part exhorté les journalistes à s'adresser à la justice. De son côté le Ministre de la Sécurité et de la Protection Civile rassure les journalistes sur le non fondement de ses allégations. Le Président du CONAPP a réaffirmé que les trois organisations de presse sont de tout cœurs avec les journalistes sans distinction et tiennent à la sécurité de tous. Peu après Monsieur Crédo Tété le Secrétaire Général de l'UJIT a lu la déclaration conjointe des trois organisations. Le débat qui ont suivi ont donné plus de lumière sur les démarches en cours.

Par ailleurs l'Association SOS journalistes en danger et l'Association Journalistes des Droits de l'Homme appellent à une marche de tous les journalistes pour le samedi 6 Août prochain. Les trois Organisations professionnelles de la presse promettent de suivre l'affaire de très près et aviseront l'opinion des suites. ■

Wilfried TED

Dérives de la presse togolaise La HAAC monte au créneau Lire l'intégralité du communiqué

Il est indéniable que la presse ne cesse de jouer de nos jours un rôle moteur dans la modernisation de la société contemporaine. Grâce aux mutations technologiques mais aussi au professionnalisme de ses animateurs, elle contribue à faire tomber les barrières idéologiques, ethniques et géographiques en rapprochant les peuples facilitant ainsi le dialogue des Nations pendant la progression irréversible du processus de la mondialisation de l'économie.

La presse togolaise n'est pas en reste. Profitant de la libéralisation de l'espace médiatique, elle a fleuri comme des champignons en apportant, par ses relations de l'activité et ses analyses, son grain de sel aux débats démocratiques administrant la preuve que notre pays a réussi un saut qualitatif dans la promotion des libertés d'expression et d'opinion. En dépit des contraintes et des exigences

inhérentes à l'exercice de la démocratie, elle se distingue par son dynamisme dans l'adversité éditorial en affichant parfois une agressivité à nul autre pareil dans la sous-région.

Cependant, il nous est donné de constater ces derniers temps, qu'il s'est instauré un climat délétère savamment orchestré et entretenu par certains titres avides de sensations fortes qui violent délibérément les règles élémentaires d'éthique et de déontologie en soumettant quotidiennement la population à un matraquage médiatique qui ne laisse pas de place à la réflexion et à l'auto-détermination.

Au moment où la nouvelle équipe de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) est en train d'entamer sa mandature, elle est amenée à déplorer l'égarment de quelques plumes et de quelques micros des confrères de la

presse togolaise.

-Faisant fi des leçons de notre passé récent, des confrères se permettent encore d'agiter la fibre ethnique et tribale en s'adonnant à des polémiques oiseuses et préjudiciables à l'unité nationale et à la cohésion sociale.

-Dans la même veine, de nombreux confrères, au mépris des règles fondamentales de confraternité et de bonne conduite qu'ils ont eux-mêmes contribué à édicter, se plaisent à orchestrer des attaques systématiques contre d'autres confrères mettant ainsi à mal la sérénité de la corporation.

Par ailleurs, le manque des preuves tangibles, le non recoupement de l'information et de nombreuses autres fautes professionnelles émaillent les colonnes de certains journaux ou essaient dans la plupart des émissions interactives radiophoniques et télévisées.

Bref, ce sont des dérapages en série.

Cette situation interpelle les acteurs du paysage médiatique togolais et suscite, de la part de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC), une réflexion approfondie au sujet de la mise en œuvre d'un nouveau contrat nous permettant de revisiter et de nous approprier les instruments juridiques et réglementaires qui régissent la corporation. Il s'agit d'engager les uns et les autres au respect des valeurs cardinales de paix et de liberté qui sous-tendent la profession et sans lesquelles le vivre ensemble et l'idéal démocratique auxquels aspire le peuple togolais ne seraient qu'un vain mot. ■

Fait à Lomé le 02 août 2011

Le Président

Biossey Kokou TOZOUN

Société (suite et fin) Ce dont j'ai toujours été incapable

RECAPITULATIF

J'en étais à vous raconter depuis la semaine dernière comment ma vie de couple est devenue un calvaire. Comment ma réputation a pris un sacré coup au point où dans mon quartier, mon passage suscite des commentaires tendancieux et des vilénies. J'étais conscient de tout ce qui se racontait sur moi, mon échec avec Huguette, « la fille du bar » qui est devenue ma femme parce que j'ai voulu m'entêter et surtout parce que je croyais qu'il me fallait une belle femme comme elle pour me sentir vivre.

Le menuisier que je suis a dû sortir l'artillerie lourde, financièrement parlant, pour convaincre Huguette et plus tard ses oncles et tantes pour boucler les formalités du mariage en vue du déménagement à Lomé. Lieu par excellence des affaires, pensions-nous.

Huguette démarrerait son commerce de charbon et moi, je serais permanent sur les chantiers. A deux nous devrions forcément réussir. La vie à Lomé me sourirait et j'en profiterai pour narguer Dodji, mon ex qui m'a mené la vie dure après son BAC II. J'avais maintenant une belle femme et bientôt le bonheur d'une vie conjugale.

Nous sommes arrivés à Lomé en septembre 2008. Le quartier qui nous offrit l'hospitalité fut le quartier Nukafu. Avec le soutien financier de ma sœur aînée, j'ai pu m'acquitter des lourdes charges de demande en mariage et m'offrir en plus une chambre-salon dans le quartier. Nous étions une dizaine de locataires dans la maison et très vite, la beauté de ma femme a commencé par nous attirer des ennuis. D'abord c'est la femme d'un voisin qui n'appréciait pas de voir ma femme toute propre et régulièrement assise à la devanture sur le banc qu'elle avait installé pour son

petit commerce. Depuis que ma femme lui avait annoncé qu'elle avait débloqué 300 000 f cfa pour une commande charbon qui arrivait avant le début du mois prochain, les rapports entre les deux femmes qui partageaient le même banc ont changé.

Je préfère ne plus m'attarder sur ce sujet qui m'a amené à proposer à ma femme qui venait de découvrir une de ses cousines dans le quartier de partager plutôt ses journées avec celle-ci en attendant le démarrage de ses activités.

De chez cette cousine, viendront malheureusement mes premiers plus gros ennuis avec ma femme qui aurait tapé dans l'œil d'un inspecteur des impôts, ce dernier avait décidé d'en faire une femme, me confiera la cousine quelques mois plus tard, quand plus rien n'allait entre ma femme et moi.

Mes premiers mois à Lomé ont été difficiles sur le plan professionnel. Outre les petites commandes que je gagnais par les relations de mes parents, j'étais surtout obligé de travailler avec un de mes promotionnaires de formation qui avait plutôt bien réussi ici. Ainsi donc je sortais tôt et je rentrais tard, presque toujours fatigué et très sale. Dès que j'arrive, je prends ma douche avant de dîner, c'était d'ailleurs le seul repas que je prenais avec ma femme les jours ouvrables.

Au début, ma femme me cherchait de l'eau pour me doucher. Elle n'avait pas à faire d'effort, car nous avions à la fois la pompe et un puits à la maison. Mais très vite, de vieilles factures impayées par les voisins nous ont privé d'eau de pompe. Cette coupure d'eau a coïncidé avec mes déboires avec Huguette. Désormais quand j'arrivais, il n'y avait pas d'eau pour mon bain. Au début, elle me demandait avec un sourire irrésistible d'aller au puits pour chercher de l'eau

moi-même, ce qui ne me dérangeait pas du tout, tout amoureux que je suis, il fallait bien que ma femme se repose parfois.

A la longue, puiser de Lomé devint un devoir quotidien pour moi, car les quelques rares fois qu'Huguette s'étaient aventurés vers le puits, elle est revenue avec des ampoules dans les deux paumes de la main. Sa cousine et l'inspecteur des impôts lui auraient vivement refusé cette corvée inacceptable. J'ai fini donc par être l'homme de l'eau. Je ne sais même plus comment je suis devenu l'homme du feu, car finalement c'est moi qui revenait tout fatigué faire le feu pour que ma femme commence la cuisine. Bien plus tard je deviendrai l'homme de la cuisine pour ne pas mourir de faim. Plus honteux encore, je n'avais droit à ses faveurs sexuelles que quand je rentrais de service avec de l'argent et qu'elle avait sa part directe. J'étais entièrement sous son charme, selon mes frères, il y a bien longtemps que cette femme m'a « gbassé »

Entre temps la commande du charbon était arrivée. Une autre catastrophe commerciale car ma femme avait vendu le plus gros lot du stock à crédit et avec le reste de l'argent, elle s'habillait plutôt comme une jeune fille sous prétexte que je n'avais acheté que des pagnes pour la valise du mariage.

J'aimais cette femme et je ne pouvais rien lui interdire, surtout par crainte qu'elle ne m'échappe. J'étais au courant pour l'inspecteur, mais elle avait tout nié en bloc. Par mes propres enquêtes j'ai su que le fameux inspecteur était déjà marié et qu'il n'y avait plus de place pour ma femme chez lui. J'ai donc tout simplement insulté sa cousine et exigé qu'on quitte le quartier pour sauver mon honneur et mon ménage.



Nous avons donc déménagé à Agbalépédogan. Elle accouche de jumelles pour lesquelles ma paternité reste toujours à établir. Les saletés de ma femme n'arrêtaient pas de me poursuivre. Plusieurs soupçons et révélations ont établi une infidélité notoire de celle qui justifiait ma présence répétée dans les bars du quartier et derrière les « rideaux blancs » du coin. J'étais fatigué et au bord du précipice.

Ma grande sœur intervint à un moment donné pour demander à ma femme de plier bagages. Il y a longtemps que mes frères, eux s'en étaient lavés les mains arguant que je suis un imbécile qui mérite bien ce qui lui arrive. Aux yeux de tous je suis devenu un incapable et il fallait me sauver la vie.

J'ai mis des années pour remonter la pente et grâce à Dieu je pus aujourd'hui en parler. ■

Propos recueillis et transcrits par Le Briscard

Rencontre sous régionale de chant choral La 4e édition démarre ce mercredi

La capitale togolaise offre son cadre depuis ce matin à la 4ème rencontre sous régionale interscolaire de chant choral. Festival organisé tous les deux ans par la Commission Nationale Togolaise pour l'UNESCO. Le festival regroupe cette année des représentants de cinq écoles venus du Lycée Mathieu BOUKE, Parakou (BENIN), du Lycée Mixte GOUNGHIN, Ouagadougou (Burkina Faso) du Anglogold Ashanti School, Obuasi (Ghana) Kings College, Lagos (Nigéria) et du Lycée 2 Février d'Agbalépédogan. (Togo) Pendant cinq jours, ces élèves vont

cohabiter afin de se découvrir et de promouvoir les idéaux de l'UNESCO à travers des échanges sur l'UNESCO, le Réseau du Système des Ecoles Associées pour l'Afrique de l'Ouest - RESAO - et des exposés sur le phénomène du changement climatique dans leur milieu respectif. Ces idéaux qui visent le bien être de l'Homme sont énoncés dans le préambule de l'acte constitutif de l'organisation : « contribuer au maintien de la Paix et de la sécurité en resserrant par l'Education, la Science, la Culture et la Communication la collaboration entre Nations, afin

d'assurer le Respect Universel de la justice, de la loi, des droits de l'Homme... »

L'Unesco, contrairement à l'ONU n'a pas pour objectif de régler les conflits mais cherche plutôt à les éviter par la fraternité car pourquoi utiliser la cravache quand on peut faire avancer l'âne par la carotte? Elle prône donc la fraternité et espère ainsi agir sur et dans l'Etre car « les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes qu'il faut élever les défenses de la paix ». Pour ce faire, l'organisation opte pour une cohabitation culturelle (un

exemple à suivre pour les tribus africaines qui s'entredéchirent) qui permettra d'accepter l'autre, de chercher à le comprendre et de privilégier l'entente et la compréhension.

C'est donc pour mettre en application cette autre conception de la paix, que la Commission Nationale Togolaise pour l'Unesco réunit - pour la 4ème fois - des élèves des écoles affiliées au RESAO pour un échange culturel. Cette rencontre dont le point culminant reste le festival de chant choral qui se tient au palais des congrès de Lomé ce mercredi 3 août 2011 à partir de 14 heures

30. Le festival s'articule cette année autour du thème « la culture de la Paix ».

Un thème qui s'inscrit pleinement dans l'actualité en cette période de crises mondiales marquée par les récessions économiques, les crises démocratiques et les grandes calamités. Nous souhaitons dorénavant et déjà bonne chance aux candidats à ce festival et osons espérer qu'il élèvera dans nos esprits les défenses de la paix par la voix de la cohabitation pacifique qu'il nous enseigne. ■

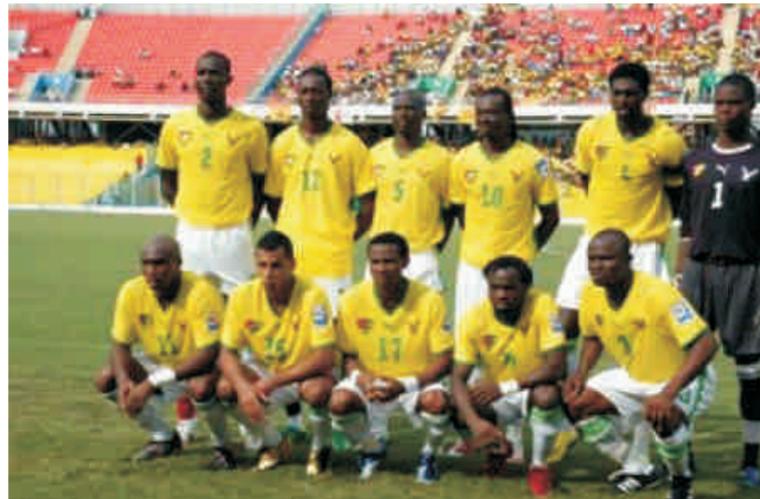
Paul KAT

Mondial 2014 au Brésil Le Togo passera par le tour préliminaire

C'est la conséquence des contres performances répétées des Eperviers du Togo qui n'ont enregistré aucune victoire dans les éliminatoires en cours pour la Coupe d'Afrique des Nations 2012, coupe qui se jouera au Gabon et en Guinée Equatoriale. C'est la Fédération Internationale de Football Association (FIFA) qui a procédé au tirage au sort le samedi 30 juillet dernier à Rio De Janeiro au Brésil et le Togo se voit reverser dans la sphère des petites nations de football.

Seulement 124e sur le plan mondial au vu du dernier classement FIFA, le Togo notre pays n'a pas eu le privilège d'être parmi les nations qui figurent en tête de liste ou encore parmi celles qui sont considérées comme des outsiders comme il l'a été lors du tirage au sort pour le mondial 2010. 30e nations sur le plan africain, le Togo est reversé dans le cercle des petites nations de football est obligé de passer par l'étape du tour préliminaire pour prétendre participer aux éliminatoires de la Coupe du Monde 2014 qu'organise le pays de Pélé et de Ronaldo.

Ainsi donc, les Eperviers devront se mesurer aux joueurs Bissau Guinéens en match allé et retour avant d'espérer rejoindre



un groupe de qualification. Le match allé entre les deux pays se joue le 11 novembre 2012 à Bissau. Le retour se disputera à Lomé et si les Eperviers parviennent à battre les Bissau Guinéens, ils pourront rejoindre la Groupe I déjà composé du Cameroun, de la Lybie. L'autre pays qui rejoindra le groupe sera connu à l'issue de la double confrontation entre la RD Congo et le Swaziland. Les éliminatoires prennent fin en septembre 2013.

Le tirage au sort du mondial 2014 consacre la chute du Togo sur l'échiquier international de football. L'équipe nationale n'a pas pu consolider les avantages liés à son statut de mondialiste acquis à la suite de très belles performances entre 2004 et 2006. Comme on le voit, la chute

de l'équipe des Eperviers et du football togolais en général dues à des querelles intestines qui n'ont rendu aucun service à la nation.

Dès maintenant, il va falloir que les autorités sportives en collaboration avec l'Etat togolais prennent des dispositions qui s'imposent pour donner un maximum de chances à l'équipe nationale de sortir de sa phase de torpeur et redorer le blason du football national. La Guinée est considérée comme une petite poussée face au Togo. Mais de nos jours, seul le travail peut payer dans un domaine où chacun cherche à avancer. Une élimination du Togo par la Guinée Bissau sera un fiasco qu'il faut à tout prix éviter. ■

BRHOOM Kwamé

Musique Démon Lassi officiellement chez les disquaires



Il aura retenu l'attention d'une frange des mélomanes de la musique togolaise en cette première partie de l'année 2011. Démon Lassi, de son vrai nom Samani Aziz s'est fait remarquer par un style de chant qui n'est pas très loin de l'humour. L'homme ne mâche pas les mots pour exprimer ses inspirations. Avec une originalité dans la musique et une orchestration musicale riche Démon Lassi a réussi à se faire un nom et une popularité qui s'est couronnée par un album de quatorze titres estampillé « Moussénavivi ». La galette a été officiellement présentée à la presse ce samedi 30 juillet à Lomé.

Démon Lassi s'est pendant longtemps cherché dans différents domaines. A la quête d'une vie meilleure, l'homme issu d'une union entre une algérienne et un togolais a plusieurs fois tenté de rejoindre l'Europe par des voies non conseillées en vain. Il est devenu par la suite un guide touristique dans la ville de Kpalimé. C'est là que son talent de chanteur a commencé par se démontrer d'abord en Reggae où l'artiste a décidé de rétablir la vérité au sujet du rastafari.

Démon s'est vraiment révélé au public togolais à son arrivée où il a croisé des hommes qu'il faut pour l'encadrer. C'est alors qu'il lance un premier morceau en collaboration avec Poundy Cissé. L'homme s'est fait la popularité qui est la sienne à partir de janvier 2011 avec le morceau « Moussénavivi » que les mélomanes n'ont pas hésité à adopter. Son premier album est donc officiellement dans les bacs depuis ce 30 juillet. ■

B.K



Togotelecom

COMMUNIQUE DE TOGO TELECOM

TOGO TELECOM INFORME SON AIMABLE CLIENTELE QU'EN RAISON DES TRAVAUX DE REFECTION DES ROUTES DANS LES VILLES DE LOME ET DE L'INTERIEUR DU PAYS ET CE, MALGRE TOUTES LES DISPOSITIONS PRISES, LE RESEAU TELEPHONIQUE ET INTERNET RISQUENT DE SUBIR PAR MOMENT DES PERTURBATIONS.

TOGO TELECOM VOUS PRESENTE D'ORES ET DEJA SES EXCUSES POUR LES DESAGREMENTS QUE VOUS POUVEZ SUBIR ET VOUS INFORME LE CAS ECHEANT, D'APPELER LE 119, NUMERO GRATUIT DEPUIS LE RESEAU TOGO TELECOM.

LA DIRECTION GENERALE



Jusqu'au **14 Août 2011**

Profitez des réductions exceptionnelles sur les offres inédites de TOGO TELECOM :

- Solutions Internet HELIM Fixe,
- Installation ligne CHEMOI (ligne fixe),
- et sur les cartes de recharge.

PROMO VACANCES 2011



HELIM
L'INTERNET HAUT DÉBIT PAR TOGO TELECOM

Partagez vos émotions

Promo HELIM POUR TOUS

1 forfait offert*
pour test à chacun des **5000 premiers clients**
* forfait test valable pour quinze (15) jours

CLIENTS	FRAIS ACCÈS
du 1 ^{er} au 3000 ^{ème}	GRATUIT
du 3001 ^{ème} au 5000 ^{ème}	12 000 F CFA

Solutions Internet "HELIM Fixe" de 128 Kb/s à 512 Kb/s

Offre disponible jusqu'au 31 Juillet 2011.

CHEMOI
La téléphonie fixe

Promo FIXE POUR TOUS **

poste offert
aux **100 premiers clients**

Ligne prépayée	23 600 F CFA
-----------------------	---------------------

+ 1000 F CFA de crédit de communication

** Offre valable uniquement dans la Région de la KARA.

RECHARGE ILICCO 2000^{F CFA} **+20%**

RECHARGE ILICCO 5000^{F CFA} **+25%**

RECHARGE ILICCO 10000^{F CFA} **+30%**

RECHARGE ILICCO 15000^{F CFA} **+35%**

Bonus CARTES DE RECHARGE illico

RECHARGES	BONUS	MONTANT APRÈS RECHARGEMENT
Carte illico de 2 000 CFA	+20%	2 400 F CFA
Carte illico de 5 000 CFA	+25%	6 250 F CFA
Carte illico de 10 000 CFA	+30%	13 000 F CFA
Carte illico de 15 000 CFA	+35%	20 250 F CFA

Pour tout renseignement complémentaire, rendez-vous dans nos Espaces Telecom.
Service client : 112 (3 impulsions par appel) Débranchement : 119 (Appel gratuit)

Du 1er JUILLET AU 30 AOUT 2011

**FAIRE LE PLEIN DEVIENT UN PLAISIR.
2 ANS TOUT COMPRIS ! GARANTIE, REVISIONS ET CARBURANT INCLUS***

A PARTIR DE 8.900.000 FCFA (HT & HDD) OU 7.666 FCFA PAR JOUR **



*Garantie et révisions périodiques incluses suivant prescriptions constructeur/ Carburant sur la base de 50 litres
**Coût journalier pour un crédit automobile d'une durée de 60 mois sous réserve d'acceptation du dossier par Ecobank

TOUTE LA GAMME ENTRY EST DISPONIBLE CHEZ ITC AUTOMOBILES



IMMEUBLE RANCO 224, Avenue Kieber Dadjo, Lomé Togo Tel. 221 79 31
Fax 221 79 38 itc-dacia@ids.tg

DRIVE THE CHANGE

